



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## **DOSSIER DE PRESSE**

Le nouveau contrat de plan entre l'État et la Région (CPER) en Normandie a vocation à financer les projets exerçant un effet levier pour l'investissement local.

Dans l'intérêt des Normandes et des Normands, l'État et la Région ont concentré leurs efforts financiers sur plusieurs domaines clés : l'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation, la transition écologique et énergétique, la santé, les mobilités durables, la cohésion sociale et territoriale, l'inclusion numérique, ainsi que la culture, le patrimoine, le tourisme et le sport.

Ensemble, État et Région ont fixé les priorités et bâti une stratégie commune en faveur de la compétitivité et l'attractivité des territoires pour six ans.

Au travers de ce nouveau CPER, il s'agit de donner aux territoires tous les moyens de réussir. Aussi, les opérateurs de l'État tels que l'Adème, les Agences de l'eau, SNCF Réseaux... sont également parties prenantes du CPER. Les conseils départementaux et les intercommunalités sont également contributeurs. Et, enfin, dans un souci de cohérence des politiques publiques, le calendrier du contrat de plan s'articule avec celui des fonds européens, en lien avec la Région qui en assure la gestion.

**Au total, ce sont donc près de 2 milliards d'euros d'investissements publics qui vont accompagner les projets des territoires de la Normandie jusqu'en 2027.**

La signature, en novembre 2022 puis en juillet 2024, de deux protocoles d'engagements conjoints entre l'État et la Région, a permis de poursuivre la réalisation de projets déjà engagés dans le cadre du précédent CPER 2015-2020 et d'offrir une perspective de réalisation, pour certaines de ses actions, à l'échéance de ce nouveau contrat qui porte sur la période 2021/2027.

## Récapitulatif des investissements inscrits dans le contrat de plan État-Région

<b>CPER 2021-2027</b>	<b>État</b>	<b>Région</b>	<b>Autres financeurs (FEDER, départements, EPCI)</b>	<b>Total</b>
<b>Axe 1 - Enseignement supérieur, recherche et innovation</b>	73 M€	80 M€	101 M€	254 M€
<b>Axe 2 – infrastructures, mobilités douces et transports collectifs</b>	492 M€	525 M€	234 M€	1 251 M€
<b>Axe 3 - Transition écologique et énergétique</b>	131 M€	54 M€	0,00 €	185 M€
<b>Axe 4 - Attractivité et cohésion des territoires</b>	138 M€	60 M€	0,00 €	198 M€
<b>Axe 5 – Santé (Valorisation du Ségur de la santé)</b>	255M€	200 M€	0,00€	455 M€
<b>Total</b>	1 089 M€	919 M€	335M€	2 343 M€

## Suivi des engagements de l'État par sous-volet du CPER

	Montants contractualisés par l'État	Montants engagés par l'État au 31 décembre 2024	Taux d'exécution au 31 décembre 2024
Total général	1 088 703 258 €	263 043 662 €	24,16 %
<b>Volet thématique 1 : Enseignement supérieur, recherche et innovation</b>	<b>72 940 000 €</b>	<b>18 491 932 €</b>	<b>25,35 %</b>
Objectif stratégique 1.1 : Bâtiments universitaires	57 440 000 €	10 190 000 €	17,74 %
Objectif stratégique 1.2 : La recherche et l'innovation (y compris financements via les organismes de recherche sous tutelle État)	15 500 000 €	8 301 932 €	53,56 %
<b>Volet thématique 2 : Infrastructures, mobilités douces et transports collectifs</b>	<b>492 048 843 €</b>	<b>97 064 472 €</b>	<b>19,73 %</b>
Objectif stratégique 2.1 : Poursuivre les opérations inscrites au CPER 2015-2020	161 548 843 €	73 647 140 €	45,59 %
Sous-objectif stratégique 2.1.1 : Projets routiers structurants	140 700 000 €	51 854 165 €	36,85 %
Sous-objectif stratégique 2.1.2 : Projets ferroviaires structurants	20 848 843 €	21 792 975 €	104,53 %
Objectif stratégique 2.2 : Se projeter sur la période 2023-2027	330 500 000 €	23 417 332 €	7,09 %
Sous-objectif stratégique 2.2.1 : Service Express Régionaux Métropolitains (SERM)	53 420 000 €	2 005 069 €	3,75 %
Sous-objectif stratégique 2.2.2 : Volet Ferroviaire	133 508 000 €	17 446 795 €	13,07 %
Sous-objectif stratégique 2.2.3 : Volet routier	128 572 000 €	3 965 468 €	3,08 %
Sous-objectif stratégique 2.2.4 : Volet véloroutes	15 000 000 €	0 €	0,00 %
<b>Volet thématique 3 : Transition écologique</b>	<b>130 949 500 €</b>	<b>35 697 120 €</b>	<b>27,26 %</b>
Objectif stratégique 3.1 : La rénovation thermique des bâtiments publics et des logements en copropriétés (Plan de relance)	/	/	/
Objectif stratégique 3.2 : Le développement des énergies renouvelables et de l'économie circulaire	45 281 000 €	33 944 142 €	74,96 %
Objectif stratégique 3.3 : Préservation de la biodiversité et de la ressource en eau	80 778 500 €	3 048 215 €	3,77 %
Objectif stratégique 3.4 : La prévention des risques naturels majeurs	2 890 000 €	653 478 €	22,61 %
Objectif stratégique 3.5 : La densification et le renouvellement urbain	2 000 000 €	1 099 500 €	54,98 %
<b>Volet thématique 4 : Attractivité et cohésion des territoires</b>	<b>137 764 915 €</b>	<b>64 385 138 €</b>	<b>46,74 %</b>
Objectif stratégique 4.1 : Culture	20 500 000 €	11 919 202 €	58,14 %
Objectif stratégique 4.2 : Le sport	5 000 000 €	0 €	0,00 %
Objectif stratégique 4.3 : L'Emploi	10 454 500 €	4 686 400 €	44,83 %
Objectif stratégique 4.4 : La cohésion des territoires	101 810 415 €	47 779 536 €	46,93 %
Sous-objectif stratégique 4.4.1 : Intervenir ensemble auprès des territoires normands	99 860 415 €	47 059 536 €	47,13 %
Sous-objectif stratégique 4.4.2 : Inclusion numérique (Plan de relance)	/	/	/
Sous-objectif stratégique 4.4.3 : soutien aux acteurs politiques de la ville	900 000 €	720 000 €	80,00 %
Sous-objectif stratégique 4.4.4 : Egalité entre les hommes et les femmes	1 050 000 €	600 000 €	57,14 %
<b>Volet thématique 5 : Santé (valorisation du Ségur de la Santé)</b>	<b>255 000 000 €</b>	<b>47 405 000 €</b>	<b>18,59 %</b>